



Destruction partielle d'un bien indivis

Par **David COUTURIER**, le **12/06/2018** à **16:45**

Bonjour, En instance de divorce ma future ex épouse est restée une longue durée dans le bien indivis. je passe les nombreuses actions malignes pour me focaliser sur cette dernière. En quittant cette maison, comme l'expertise notariale montrait qu'elle ne toucherait pas grand chose d'une vente (construction sur terrain de ma famille) la maison à été totalement rendue inhabitable. WC cassés, électricité sabotée, évacuation des eaux usées détruite... J'ai fait constaté les dégâts par un huissier qui à aussi à ma demande fait intervenir un serrurier car elle refusait de me laisser un jeu de clé. quels recours existent ? il ne s'agit pas de dégradations mineures, elles m'empêche ainsi de revenir près de mes enfants pour une garde alternée recommandée par un expert Psy.
Merci d'avance pour vos retours.

Par **youris**, le **12/06/2018** à **17:10**

bonjour,
pour la garde de vos enfants, vous devez saisir le JAF.
pour les dégâts dans votre maison, vous pouvez déposer une plainte contre elle si vous avez des preuves ou contre x.
je vous conseille de consulter un avocat.
salutations